

# EN DIRECT DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25 MARS 2009

## Finances

### - **Approbation du Compte de Gestion 2008**    *Rapporteur : M. GELINAT*

Le Conseil Municipal a approuvé le **Compte de Gestion** présenté par le Trésorier de Dammartin-en-Goële, qui fait apparaître les mêmes résultats que le **Compte Administratif**.

### - **Vote des taux d'imposition**    *Rapporteur : M. GELINAT*

Sans recourir à l'augmentation des impôts, le Budget primitif 2009 complété par la Décision Modificative n°1 s'établit en dépenses et en recettes pour le fonctionnement et l'investissement à 7 400 751 €.

**Ainsi, conformément aux engagements pris par l'équipe municipale, le taux d'imposition sur les ménages ne variera pas en 2009. Et ceci pour la 15<sup>ème</sup> année consécutive.**

#### Les taux en 2009

- Taxe d'habitation	18,96 %	- Taxe foncière (non bâti)	99,24 %
- Taxe foncière (bâti)	16,03 %	- Taxe professionnelle	15,31 %

**En cette période de crise économique sociale et financière soutenue, la Municipalité contribue par ses décisions à la défense du pouvoir d'achat des familles othissoises, tout en garantissant un taux de services à coût constant et un niveau d'investissement important.**

Pour autant la revalorisation des bases d'imposition voulue par le gouvernement aura pour effet d'accroître votre effort fiscal. Cette revalorisation condamnée par la Municipalité a donné lieu au vote d'une motion dont vous trouverez le texte au verso.

## Vie scolaire

### - **Subventions aux coopératives scolaires – Transports**

*Rapporteur : Mme BERNASZUK*

Le Conseil Municipal a approuvé l'octroi d'une subvention annuelle pour les coopératives scolaires de chaque école, concernant les transports des sorties scolaires de l'année 2008/2009 (300 €/classe), soit un montant total de 9 900 €. **Il est à noter que cette subvention municipale a été réévaluée de 25 € par classe.**

### - **Subvention à la coopérative de l'école maternelle de Beaupré – Projet**

*Rapporteur : Mme BERNASZUK*

Suite à la présentation du projet pédagogique sur les contes, de l'école maternelle de Beaupré, le Conseil Municipal a décidé d'allouer une subvention à la coopérative scolaire de cette école (6 €/élève), soit un montant total de 798 €. **Il est à noter que cette subvention municipale a été réévaluée d'1 € par enfant et par classe.**

## **Motion contre la hausse des bases fiscales**

**Pour la 15<sup>ème</sup> année consécutivement, la Municipalité a décidé de ne pas augmenter les impôts sur les ménages dont le taux est resté inchangé à Othis depuis 1995.**

Cette mesure témoigne à la fois de la bonne gestion municipale, du recours fréquent aux subventions pour ses projets d'équipement et d'un souci de justice sociale et fiscale, particulièrement important en ce temps de crise.

Pourtant les ménages othissois ne seront pas épargnés par la décision du gouvernement et de sa majorité, de revaloriser fortement les bases en 2009, entraînant une hausse importante de 2,5 % de la taxe d'habitation et de 1,5 % du foncier bâti.

**Le Conseil Municipal d'Othis condamne cette décision amorcée en 2008, amplifiée en 2009, qui préfigure selon la banque Dexia « une augmentation des bases à un rythme soutenu ».**

Il observe que le Président de la République avait pourtant déclaré ne pas vouloir être le Président des hausses d'impôts. A l'évidence si cela est vrai pour les quelques milliers de familles parmi les plus riches de notre pays que sa majorité à l'Assemblée Nationale, avec son accord, refuse de mettre à contribution en cette période où la solidarité nationale est pourtant indispensable, ce n'est pas vrai pour l'immense majorité des familles françaises de plus en plus taxées par l'Etat.

**Le Conseil Municipal s'oppose aux privilèges exorbitants et indécents accordés aux plus grandes fortunes de France grâce au bouclier fiscal au détriment de l'immense majorité de nos concitoyens.**

Il faut l'action de la ville d'Othis et de la Communauté de Communes de la Plaine de France pour défendre résolument le pouvoir d'achat des familles avec le gel de l'imposition locale, la gratuité de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, la mise en œuvre du chèque transport et de BébéBonus Plus ou encore du bouclier social mis en place cette année par le C.C.A.S. de notre ville.

**Commentant la motion, M. Corneille a observé que dans une période où les difficultés sont grandes, pour les classes moyennes et les plus modestes, il est plus que choquant de voir des chefs d'entreprise se verser des bonus par millions alors que dans le même temps ils licencient. Il a fait également remarquer que si les bonnes paroles pour moraliser le libéralisme sont sans effet, il faut passer par la loi pour contraindre ceux qui abusent de leurs privilèges à y renoncer.**

### **Informations**

→ Après le grand succès du premier spectacle Ciel Ecran qui a rempli la Maison pour Tous, on peut dès maintenant réserver sa place en mairie au service technique pour le prochain : **Age Tendre, la Tournée des Idoles, le 17 avril à 20h30.**

→ Depuis le 24 mars des travaux se déroulent sur le site de l'ancienne station d'épuration pour une durée de deux semaines. D'un montant de 150 000 €, intégralement pris en charge par la Plaine de France, ils consistent en la consolidation et au recalibrage de l'exutoire des eaux pluviales de la commune (bétonnage du fossé).